



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Kilfrost K400

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Kilfrost K400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Lubrifiant pour outils pneumatiques
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Kilfrost Limited**
Albion Works
Haltwhistle
NE49 OHJ Northumberland
ENGLAND
Tel: +44 (01434) 320332
Fax: +44 (01434) 321463

Courriel: info@kilfrost.com

Fiche de données de sécurité rédigée le: 2023-09-13

Version de la fiche de données de sécurité: 1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Dans un cas d'urgence contacter 911
Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS): 1-800-332-1414
Colombie-Britannique (DPIC): 1-800-567-8911
Manitoba: 1-855-7POISON (1-855-776-4766)
Nouveau-Brunswick: 911
Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK): 1-800-565-8161
Ontario (CAO): 1-800-268-9017
Québec (CAPQ): 1-800-463-5060
Saskatchewan (PADIS): 1-866-454-1212
Yukon: (867) 393-8700
D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire (24 h)
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée selon le SIMDUT 2022.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT RE 2; H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

Nocif en cas d'ingestion. (H302)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373)

Conseil(s) de prudence:

Précautions:

-

générales:

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Se laver les mains soigneusement après manipulation. (P264)

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. (P270)

Porter un équipement de protection du visage/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P301+P312)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)

Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)

Rincer la bouche. (P330)

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale (P501)



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Contient:

éthylène-glycol

Autre étiquetage:

Sans objet.

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
éthylène-glycol	N° CAS: 107-21-1	30-60%	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373	
Sulfonic acids, petroleum, sodium salts	N° CAS: 68608-26-4	10-30%	Eye Irrit. 2, H319	[19]
Sodium Benzoate	N° CAS: 532-32-1	1-5%	Eye Irrit. 2, H319	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités:

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

<i>Inhalation:</i>	En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.
<i>Contact cutané:</i>	Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<i>Contact visuel:</i>	En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.
<i>Ingestion:</i>	En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.
<i>Brûlure:</i>	Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de soufre

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement: A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage:

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

ALBERTA

éthylène-glycol

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): (c) 100

Observations:

3 = La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

éthylène-glycol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 mg/m³ (partic.)

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 20 mg/m³ (partic.) ; C 100 mg/m³ (aérosol / aérosol) ; C 50 mg/m³ (vapeur / vapeur)

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

ONTARIO

éthylène-glycol

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C):

C 100 mg/m³ (Aerosol only)

Propane-1,2-diol



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 50 ppm (Vapour and aerosol) ; 155 mg/m³ (Vapour and aerosol) ; 10 mg/m³ (Aerosol only)

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

QUEBEC

éthylène-glycol

Observations:

RP = Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

SASKATCHEWAN

éthylène-glycol

VECD/Plafond (mg/m³): 100

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

:

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail.


Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle


Généralités:

Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.


Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Combinaison de filtres A2P3	Classe 2/3	Marron/Blanc	EN14387	
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				


Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail particuliers. Utilisez éventuellement des vêtements de protection pour un travail de plus longue durée avec le produit.	-	-	

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Gants de protection	-	-	EN374	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

<i>Etat physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Red-brown
<i>Odeur:</i>	Doux
<i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible
<i>pH:</i>	8.5 - 9.5
<i>Densité (g/cm³):</i>	-
<i>Densité relative:</i>	1.107 (20 °C)
<i>Viscosité cinématique:</i>	20 m ² /s (20 °C)

Changement d'état

<i>Point de fusion (°C):</i>	-60
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	115 - 125 @ 1013hPa
<i>Pression de vapeur:</i>	8,5 mmHg (20 °C)
<i>Densité de vapeur:</i>	1.69
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	0.01

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	>115 Closed cup
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	398
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	3,2 - 15,3

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Miscible with water
<i>n-octanol/coefficient d'eau:</i>	1,36
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	0.01
<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit/composant	éthylène-glycol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	7712 mg/kg

Produit/composant	éthylène-glycol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	
Valeur :	10600 mg/kg

Produit/composant	éthylène-glycol
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	
Valeur :	>3500 mg/kg

Produit/composant	éthylène-glycol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (4 heures)
Valeur :	>2.5 mg/L

Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	22000 mg/kg

Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Cochon d'Inde
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	19700 mg/kg

Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg

Produit/composant	Propane-1,2-diol
-------------------	------------------



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	41 mg/L

Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	>1.9 mg/L

Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg

Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	Propane-1,2-diol
Méthode d'essai :	OCDE 404
Espèce :	Lapin
Durée :	
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	
Durée :	
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	Sodium Benzoate
Espèce :	
Durée :	
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant	Propane-1,2-diol
Méthode d'essai :	OCDE 405
Espèce :	Lapin
Durée :	
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	
Durée :	
Valeur :	Effets nocifs observés (Très irritant)

Produit/composant	Sodium Benzoate
Espèce :	
Durée :	
Valeur :	Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant	Sodium Benzoate
Espèce :	
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Sensibilisation cutanée

Produit/composant	Propane-1,2-diol
Méthode d'essai :	OCDE 406
Espèce :	Cochon d'Inde
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant	Sodium Benzoate
Espèce :	
Valeur :	Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant	Propane-1,2-diol
Méthode d'essai :	OCDE 473
Espèce :	
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Cancérogénicité

Produit/composant	éthylène-glycol
Méthode d'essai :	OCDE 452
Espèce :	mâle
Voie d'exposition :	Oral
Organe cible :	
Durée :	24 mois
Test :	CSENO
Valeur :	1000 mg/kgbw
Conclusion :	

Produit/composant	éthylène-glycol
Méthode d'essai :	OCDE 452
Espèce :	femelle
Voie d'exposition :	Oral
Organe cible :	
Durée :	24 mois
Test :	CSENO
Valeur :	1500 mg/kgbw
Conclusion :	

Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	
Voie d'exposition :	
Organe cible :	
Durée :	
Test :	



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Valeur :
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Toxicité pour la reproduction

Produit/composant Propane-1,2-diol
Espèce :
Durée :
Test :
Valeur :
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit/composant éthylène-glycol
Méthode d'essai : OCDE 407
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Oral
Organe cible :
Durée : 90 jours
Test : CSENO
Valeur : 200 mg/kg/jour
Conclusion : Effets nocifs observés

Produit/composant éthylène-glycol
Méthode d'essai : OCDE 410
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Dermique
Organe cible :
Durée : 90 jours
Test : CSENO
Valeur : 2220 mg/kg/jour
Conclusion : Effets nocifs observés

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Produit/composant éthylène-glycol
Viscosité cin. (mm²/s) : 24.8
Test :
Conclusion : Aucun danger par aspiration
Autres informations :

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant éthylène-glycol
Espèce : Poisson, *Oncorhynchus mykiss*
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 41000 mg/L

Produit/composant éthylène-glycol
Espèce : Poisson, *Oncorhynchus mykiss*
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 14-18 ml/L

Produit/composant éthylène-glycol
Espèce : Crustacés, *Daphnia magna*
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 46300 mg/L

Produit/composant éthylène-glycol
Espèce : Algues, *Pseudokirchneriella subcapitata*
Durée : 96 heures
Test : CE50
Valeur : 6500-13000 mg/L

Produit/composant éthylène-glycol
Espèce : Poisson, *Pimephales promelas*
Durée : 7 jours
Test : CSEO
Valeur : 15380 mg/L

Produit/composant éthylène-glycol
Espèce : Algues, *Selenastrum capricornutum*
Durée : 96 heures
Test : CE50
Valeur : 6500-13000 mg/L

Produit/composant éthylène-glycol
Espèce :
Milieu environnemental : Installation à boue activé
Durée : 30 minutes
Test : CE20
Valeur : >1995 mg/L

Produit/composant éthylène-glycol
Espèce : *Ceriodaphnia dubia*
Durée : 7 jours



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Test :	CSEO
Valeur :	8590 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Poisson, Oncorhynchus mykiss
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	40613 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Daphnie, Daphnia magna
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	>4000 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Poisson, Pimephales promelas
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	55770 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Algues, Scenedesmus subspicatus
Durée :	96 heures
Test :	CE50
Valeur :	19000 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Algues, Skeletonema costatum
Durée :	96 heures
Test :	CE50
Valeur :	19100 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Algues, Scenedesmus subspicatus
Durée :	96 heures
Test :	CSEO
Valeur :	15000 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Algues, Skeletonema costatum
Durée :	14 jours
Test :	CSEO
Valeur :	<5300 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Bactéries, Pseudomonas putida
Durée :	18 hours
Test :	CSEO
Valeur :	>20000 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Daphnie, Daphnia magna
Durée :	7 jours



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Test :	CSEO
Valeur :	13020 mg/L
Produit/composant	Propane-1,2-diol
Espèce :	Crustacés, Ceriodaphnia dubia
Durée :	7 jours
Test :	CSEO
Valeur :	29000 mg/L
Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	Poisson
Durée :	96 heures
Test :	LL50
Valeur :	>10000 mg/L
Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	Crustacés
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	>1000 mg/L
Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	Algues
Durée :	72 heures
Test :	ErC50
Valeur :	>1000 mg/L
Produit/composant	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts
Espèce :	Bactéries
Durée :	8 hours
Test :	CE50
Valeur :	<5000 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	éthylène-glycol
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	
Valeur :	90% : > 10 days

Produit/composant	Propane-1,2-diol
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	OCDE 301 F
Valeur :	>81% : 28 days

Produit/composant	Sodium Benzoate
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	
Valeur :	



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant éthylène-glycol
Méthode d'essai :
Potentiel bioaccumulable : Aucune information disponible.
LogPow : -1.36
BCF: Aucune information disponible.
Autres informations :

Produit/composant Propane-1,2-diol
Méthode d'essai :
Potentiel bioaccumulable : Non
LogPow : -1.07
BCF: <0.09
Autres informations :

Produit/composant Sodium Benzoate
Méthode d'essai :
Potentiel bioaccumulable : Aucune information disponible.
LogPow : 1.88
BCF: Aucune information disponible.
Autres informations :

12.4. Mobilité dans le sol

Propane-1,2-diol
LogKoc = 0,46, Fort potentiel de mobilité

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Aucun des composants n'est répertorié

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
DOT	-	-	-	-	-	-



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à Règlement sur le transport des marchandises dangereuses, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Listes canadiennes

Liste intérieure / LES:

éthylène-glycol est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES
Propane-1,2-diol est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES
Sulfonic acids, petroleum, sodium salts est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES
Sodium Benzoate est répertorié dans la partie non confidentielle de Liste intérieure / LES

15.4. Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre

Sans objet.

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

1993 Hazardous Substances Law

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses

LES = Liste extérieure des substances

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL = Limite d'exposition de courte durée

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

Homologué par

N. McLeod

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr